

Inscription intervenant extérieur bénévole

Département du Morbihan

Les informations de ce formulaire sont indispensables à la constitution de votre dossier. Elles permettent de vérifier votre absence d'inscription au FIJAIS, obligatoire pour intervenir en milieu scolaire.

La deuxième partie vous permet de vous inscrire à une formation.

Compléter en majuscules et transmettre ce document à l'enseignant dès réception.

Saisir la ville et le nom de votre école

Identité

Veuillez remplir soigneusement les champs suivants, tels qu'indiqués sur votre carte d'identité.

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

Prénom

Date de naissance (JJ/MM/AA)

Genre

☐ Féminin

☐ Masculin

Mail

Pays de naissance

Ville de naissance

Code postal

5 chiffres requis, indiquer l'arrondissement dans le code postal pour Paris, Lyon et Marseille, 99000 pour l'étranger

Demander votre inscription à une formation

Vous pouvez vous inscrire à une formation en sélectionnant dans la liste la formation qui vous concerne. En cas de doute, contactez votre école. Choisissez une formation proche de votre école.

Indiquer la date et le lieu de la formation désirée
figurant dans la liste fournie par l'école

Signature

☐ J'autorise les services départementaux de l'éducation nationale à conserver mes données personnelles ci-dessus pour la durée de validité de ma formation

☐ J'autorise les services départementaux de l'éducation nationale à vérifier mon honorabilité annuellement

Ces deux cases doivent être cochées pour participer à une activité organisée par l'école.

Les informations à renseigner dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par l'Éducation Nationale dans le but de constituer les dossiers de demande individuelle d'autorisation d'activités avec intervenants extérieurs sur la base de sa mission d'intérêt public.

Vos données sont transmises aux seuls membres habilités de l'Éducation Nationale et sont conservées pendant la durée de validité de la formation (5 ans) après la complétion du formulaire. Un renouvellement de formation prolonge de 5 ans ce délai.

Elles sont utilisées pour la vérification valable un an de votre honorabilité au fichier FIJAIS lorsque vous intervenez bénévolement dans le cadre d'une activité à risque (natation, piscine, patinage) de l'école.

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement auprès de la direction de l'école. Vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.